

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1959)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFRIQUE

Algérie

Assistance aux détenus en mains françaises. — En se prolongeant, la guerre d'Algérie impose, année après année, de lourdes tâches au CICR. En 1959, celui-ci a déployé une grande activité pour assister et secourir les différentes catégories de personnes victimes des événements, continuant l'œuvre accomplie dans le même sens depuis le début du conflit.

a) *En Algérie.* — Ainsi que notre précédent Rapport d'activité l'avait relaté ¹ le CICR avait, en décembre 1958, envoyé en Algérie, une sixième mission (composée de MM. P. Gaillard et R. Vust) qui visita seize lieux de détention. Le rapport rédigé à la suite de ces visites a été remis officiellement au gouvernement français, le 15 janvier 1959.

En outre, des entretiens ont eu lieu, en février, à Paris, auxquels prirent part les délégués du CICR au retour de leur mission et des représentants des autorités françaises. Ce fut l'occasion de procéder à un examen approfondi des principaux points soulevés par le rapport.

A la suite de constatations faites par cette même mission, le CICR, d'autre part, mit à la disposition de sa délégation en Algérie, un crédit de 15.000 francs suisses pour l'envoi de secours à des prisonniers algériens. Au cours de la mission, les délégués avaient déjà distribué aux détenus, des jeux, des livres et des colis de Noël. Ils fournirent aussi des prothèses dentaires à des internés du centre d'Arcole.

En juin, le CICR a fait transmettre, par son délégué en Algérie (M.R. Vust), des vêtements d'une valeur de 55.000 francs suisses aux internés des centres d'hébergement.

D'autre part, le CICR a expédié à M. Vust, 15.000 paquets de cigarettes à l'intention des blessés militaires des deux camps. Ces cigarettes, qui furent distribuées dans les différents centres hospitaliers d'Algérie, avaient été offertes par divers fabricants suisses.

¹ Voir pages 8 et 9.

Dans le cadre de l'assistance aux détenus en mains françaises, il convient de mentionner aussi les démarches entreprises par le CICR en faveur de certains médecins internés ou condamnés et de signaler également les très nombreuses enquêtes et interventions individuelles accomplies en faveur de disparus algériens. Malheureusement, il n'a pas été possible, du moins jusqu'à la fin de l'année 1959, d'obtenir beaucoup de renseignements précis sur le sort de ces disparus.

Du 15 octobre au 27 novembre 1959, le CICR envoya en Algérie une *septième mission* (composée de MM. Pierre Gaillard, Roger Vust, Dr Jean-Louis de Chastonay et Laurent Vust), l'une des plus importantes accomplies en Algérie depuis le début du conflit. Elle a visité 82 lieux de détention répartis dans les catégories suivantes :

- 44 centres de triage et de transit ;
- 13 camps d'internement ;
- 12 prisons où sont détenues des personnes poursuivies en raison des événements ;
- 10 centres militaires d'internés ;
- 3 sections d'hôpitaux pour prisonniers blessés.

Ces visites ont permis aux délégués de s'entretenir sans témoin avec un millier de détenus environ. En outre, des vêtements, des sous-vêtements et des cigarettes (d'une valeur de 30.000 francs suisses) ont été distribués dans les lieux de détention.

A l'issue de leurs visites, les délégués ont procédé à diverses démarches auprès des autorités civiles et militaires en Algérie, auxquelles ils ont fait part de leurs observations et suggestions.

Leur mission a aussi fait l'objet d'un rapport détaillé, qui a été remis officiellement, le 15 décembre 1959, au Gouvernement français¹. Enfin, dans les derniers jours de l'année, les délégués du CICR ont eu, à Paris, avec des représentants des autorités, des entretiens relatifs à cette mission.

b) *En métropole.* — En relation avec ce conflit, de nombreux Algériens ont été arrêtés en territoire métropolitain où ils furent

¹ Au début de janvier 1960, la divulgation de ce rapport dans la presse, à l'insu et contre le gré du CICR, eut un grand retentissement.

emprisonnés, ou internés (assignés à résidence). A partir de l'hiver 1958-1959, le CICR a entrepris, en leur faveur, une activité semblable à celle qu'il a déployée depuis quelques années en Algérie même. Après avoir obtenu du gouvernement français les autorisations nécessaires, le CICR a pu visiter quatre camps d'internement pour Algériens.

La première visite fut celle du centre administratif de Vadenay (Seine-et-Marne), en décembre 1958. Elle fut suivie, en mars 1959, de celles des camps de Neuville-sur-Ain et Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard). Selon l'usage, des rapports ont été établis et les constatations des deux délégués du CICR (MM. W. Michel et P. Gaillard), ont fait l'objet d'entretiens, à Paris, avec les autorités françaises compétentes.

Les visites reprirent en juillet 1959. Les délégués se rendirent alors, pour la première fois, au camp du Larzac (Dordogne), récemment créé ; puis de nouveau à Vadenay, Saint-Maurice-l'Ardoise et Neuville-sur-Ain. Ils distribuèrent 5.000 paquets de cigarettes dans ces camps, où furent aussi envoyés des jeux, des livres, du matériel scolaire et des vêtements.

Les démarches entreprises par le CICR pour obtenir l'autorisation de visiter aussi les prisons de la métropole aboutirent au début de l'été 1959. Les délégués du CICR purent, dès lors, visiter, dans les prisons françaises, les Algériens prévenus et condamnés pour atteinte à la sûreté de l'Etat et s'entretenir librement avec eux.

De juin à novembre, trois délégués (MM. W. Michel, P. Gaillard et M. Martin) visitèrent vingt-quatre prisons, à Paris et en province. Citons notamment, le fort Liédot, sur l'île d'Aix, où sont détenus MM. Ben Bella, Khider et Aït, anciens dirigeants du FLN.

Assistance à des prisonniers en mains de l'ALN. — Durant toute l'année 1959, le CICR a poursuivi ses démarches auprès du Gouvernement provisoire de la République algérienne, afin de faire enfin bénéficier de son assistance les prisonniers français capturés par l'Armée de libération nationale. On peut rappeler, à ce propos, qu'en 1958 ses interventions avaient eu pour résultat de faire libérer douze militaires captifs de l'ALN.

Le 20 février 1959, à Oujda, ville marocaine proche de la frontière algérienne, six prisonniers français furent encore libérés par l'intermédiaire des représentants du « Croissant-Rouge algérien ». Au cours d'une cérémonie organisée à la section locale du Croissant-Rouge marocain, ils furent remis aux délégués du CICR (MM. Gaillard et Vautier). Ceux-ci les ont immédiatement conduits à l'aérodrome d'Oujda, où les attendait le consul de France, qui les fit rapatrier. L'Agence centrale des prisonniers de guerre, à Genève, avait préalablement avisé les familles.

A la suite des constatations faites par sa sixième mission en Algérie (décembre 1958), le CICR avait suggéré au « Croissant-Rouge algérien » de faire libérer sur place onze militaires français détenus par l'ALN, dans les montagnes de Kabylie. Ces démarches ont abouti à la libération, les 15 et 18 mai 1959, dans la région de Yakouren, d'un civil de nationalité suisse et de 15 prisonniers français (neuf militaires et six civils), détenus dans le maquis kabyle depuis de longs mois. Aucun représentant du CICR ne se rendit en Kabylie à cette occasion. En effet, l'opération exigeait la plus grande discrétion et toute publicité aurait pu en retarder ou en compromettre le succès. Informé plusieurs jours à l'avance, le CICR avait, lui-même, insisté pour que les détenus fussent libérés sans aucune formalité et le plus rapidement possible, comme avaient été relâchés, en avril, les trois frères Cesaro, également à la suite des démarches du Comité international. Ces libérations inconditionnelles répondaient à ses efforts incessants pour humaniser le conflit algérien.

Le CICR put obtenir, au cours de l'été 1959, encore quelques libérations de personnes captives de l'ALN, notamment de la jeune Marie-José Serio, de Constantine, d'une infirmière, capturée en décembre 1958, Mlle Yvonne Genestoux, et d'un civil, M. Roger Tobias. D'autre part, l'ALN libéra, à Ghardimaou, en Tunisie, le militaire français Durivault, qui fut confié à un délégué du CICR pour être rapatrié.

Depuis l'été 1959, le CICR n'a malheureusement reçu que très peu de nouvelles relatives aux civils et militaires français capturés ou encore détenus par l'ALN. Toutefois, il a obtenu encore une libération en novembre et deux au début de décembre. Enfin, le 30 décembre 1959, deux militaires français capturés en

juillet, dans la région d'Aïn-Sefra, ont été libérés à Rabat, au siège du Croissant-Rouge marocain, et confiés à un délégué du CICR.

Ces dernières libérations ont porté à 45 le nombre des civils et militaires français libérés, à fin 1959, par l'ALN, sous les auspices du Comité international.

Outre ces démarches répétées et pressantes pour faire libérer les prisonniers de l'ALN, le CICR s'est efforcé de faire mieux connaître aux combattants algériens les règles fondamentales et les dispositions principales des Conventions de Genève. A cet effet, il a adressé à l'ALN, pour être distribués aux unités combattantes, mille exemplaires en français et autant en arabe, du Résumé succinct des Conventions de 1949, ainsi que deux cents exemplaires de la brochure illustrée sur le même sujet.

En outre, au début de décembre 1959, le CICR a fait une nouvelle démarche écrite auprès du Président du GPRA, M. Ferhat Abbas, pour qu'une réponse soit enfin donnée aux propositions qu'il avait formulées en mai 1958 et renouvelées en octobre de la même année. Ces propositions énuméraient les règles humanitaires qui, selon le Comité international, doivent être respectées dans le conflit algérien, et notamment, l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949. Fin 1959, la réponse du GPRA était encore attendue.

Assistance aux populations déplacées et regroupées en Algérie. — A diverses reprises depuis 1957, les délégués du CICR ont procédé à quelques distributions limitées de secours d'urgence à des populations déplacées et regroupées dans certaines zones à la suite des opérations militaires. Ces secours, d'un montant de 4 millions d'anciens francs français environ, comprenaient surtout des vêtements, des denrées alimentaires et en particulier du lait condensé.

Selon des informations recueillies au cours de l'été 1959, le nombre des personnes ainsi déplacées à l'intérieur de l'Algérie atteignait un million. Pour améliorer leur sort, la Croix-Rouge française a entrepris, grâce à des équipes itinérantes d'infirmières, de secourir les enfants. Le CICR a voulu apporter sa contribution à cette activité. Il a donc envoyé en Algérie des dons d'une

valeur de 10 millions d'anciens francs français (dragées de polyvitamines et gouttes ophtalmiques). Ces secours ont été distribués en août et en septembre 1959 par la Croix-Rouge française, en présence du délégué du CICR.

D'autres dons transmis par le CICR (huile de foie de morue concentrée, gouttes ophtalmiques et un lot de couvertures, d'une valeur d'environ 9.500.000 anciens francs) ont encore été distribués en octobre par la Croix-Rouge française, en présence de notre délégué.

Maroc

En 1959, le CICR assista à l'heureux épilogue d'événements sérieux remontant au mois de décembre 1957. Des troubles avaient alors éclaté dans les régions d'Ifni — enclave espagnole sur la côte marocaine de l'Atlantique — et du cap Bojador, au Rio de Oro. Plusieurs engagements opposèrent des éléments irréguliers de l'« Armée de libération marocaine » aux garnisons, bientôt renforcées, des postes frontière espagnols. D'assez nombreux prisonniers furent faits de part et d'autre.

Le CICR se préoccupa du sort de ces prisonniers et, en vue de leur apporter son assistance, intervint, par l'intermédiaire de ses délégués en Espagne et au Maroc, auprès des deux gouvernements intéressés.

Les autorités espagnoles transmirent à Genève la liste des prisonniers marocains qu'elles détenaient. Peu après la cessation des opérations militaires, elles en libérèrent la plus grande partie.

Le CICR fit alors de nouvelles démarches pour obtenir la libération de tous les prisonniers. Du côté marocain, ses délégués (MM. C. Vautier et J.P. Maunoir) eurent plusieurs entretiens avec de hautes personnalités dirigeantes, et notamment avec M. Ahmed Balafrej, alors président du Conseil. En avril 1959, un autre délégué (M. Gaillard) fut envoyé à Rabat, où il soumit le problème à S.A.R. la princesse Lalla Aïcha, présidente d'honneur du Croissant-Rouge marocain, et à M. Mohamed Sebti, président de cette Société. Le délégué remit à ses interlocuteurs la liste des disparus espagnols, comprenant quarante noms.

Peu après, le CICR apprit, avec une vive satisfaction, l'heureux aboutissement de ses efforts : le 6 mai, les 32 militaires et 8 civils captifs de l'« Armée de libération marocaine » furent libérés à Rabat, en présence de S.M. le roi Mohammed V. Cette nouvelle précéda de peu l'annonce de la prochaine libération, par les autorités espagnoles, des derniers détenus marocains qui se trouvaient encore entre leurs mains.

Kéni

En juin et juillet 1959, une délégation du CICR (M. H.P. Junod et le Dr J.M. Rubli) s'est rendue dans les lieux de détention du Kéni, afin d'y visiter les condamnés et internés Mau-Mau. Cette mission faisait suite à celle qui avait été accomplie dans la colonie au printemps 1957, au cours de laquelle furent visités plus de 35.000 détenus dans 70 camps et prisons.

Avec le plein accord et la collaboration des autorités britanniques, les délégués examinèrent les conditions de détention de toutes les personnes arrêtées en raison de l'état d'urgence. Ils ont fait huit visites de prisons, camps d'internement et zones d'assignation à résidence où se trouvaient près de 1.800 détenus et internés.

Le 4 juillet, les délégués furent reçus par le gouverneur du Kéni, Sir Evelyn Baring, à qui ils ont exposé leurs constatations. Cette mission a fait l'objet d'un rapport détaillé, adressé, selon l'usage aux autorités britanniques.

Rhodésie et Nyassaland

A la suite des troubles qui se produisirent en février 1959 dans la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, un certain nombre de personnes furent internées. Conformément aux efforts accomplis déjà depuis plusieurs années pour que les détenus de cette catégorie puissent partout bénéficier de son assistance, le CICR chargea son délégué en Rhodésie du Sud (M.G.C. Senn) de demander au gouvernement de la Fédération l'autorisation de

visiter les camps et prisons où se trouvaient des personnes arrêtées à la suite des événements.

La demande du CICR fut accueillie favorablement et le délégué put faire, de mai à décembre, dix-sept visites de prisons, camps et zones d'assignation à résidence où se trouvaient au total près de 1.400 détenus et internés. Chaque fois, il a pu s'entretenir librement et sans témoin avec les détenus de son choix. Il a présenté sur place, aux autorités responsables, des observations et suggestions qui furent accueillies avec compréhension et bientôt suivies d'effets positifs. Des rapports relatifs à ces visites ont été transmis au gouvernement de Salisbury, capitale de la Fédération.

PROCHE ET MOYEN-ORIENT

République Arabe Unie

La délégation du CICR, dirigée par M.E. Muller, a poursuivi, en 1959, son activité en faveur des apatrides désireux d'émigrer¹. Ainsi fut obtenu le départ d'environ 1.500 émigrants à destination de divers pays, principalement, le Brésil, l'Australie, la France et les Etats-Unis.

Le nombre des départs diminuant, il a été possible de restreindre l'effectif de la délégation, dont trois membres sont successivement rentrés à Genève.

La délégation du CICR au Caire a aussi fait des démarches répétées en faveur de détenus. Il s'agissait notamment de ressortissants israéliens arrêtés après avoir clandestinement franchi la frontière de la République Arabe Unie. A la fin de l'année, ces efforts n'avaient malheureusement pas encore abouti. Enfin, au cours de ses déplacements périodiques au Caire, M. D. de Traz, délégué général du CICR pour le Proche-Orient, a traité avec les autorités égyptiennes plusieurs questions humanitaires restées en suspens entre Israël et la RAU, à la suite du conflit armé de novembre 1956.

¹ Voir *Rapports d'activité* 1957, pp. 32-33, et 1958, p. 18.